

**Deloitte.**

**neobi**



## **Dissiper la fumée**

Aperçu du marché clandestin  
du cannabis au Canada

# Introduction

## **Encensé au moment de sa légalisation il y a cinq ans pour son énorme potentiel économique, le marché légal du cannabis ne se porte pas bien au Canada. Pourquoi n'est-il pas florissant?**

Quels sont les écarts entre les marchés légal et illégal sur le plan de l'offre de produits? Quelles sont les principales différences entre les grandes catégories de produits qui déterminent l'endroit où les consommateurs font leurs achats? Quelles sont les tactiques opérationnelles favorables au marché clandestin? Le présent rapport répond à ces questions et à d'autres afin de contribuer à la création d'un marché légal du cannabis plus viable et plus sûr au Canada.

Le marché clandestin du cannabis au Canada, qui nuit aux objectifs financiers des entreprises de cannabis légal et aux objectifs de politique sociale et de santé des organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, demeure peu étudié et mal compris. Dans le cadre de notre étude, nous avons mis au jour plusieurs perspectives qui, nous l'espérons, aideront les entreprises de cannabis légal et les organismes de réglementation à collaborer pour créer un avenir prospère.

La part de marché estimative du marché clandestin est importante, variant de 25 % à 52 % selon diverses sources gouvernementales\*. Cela offre aux entreprises de cannabis légal et aux organismes de réglementation une occasion intéressante d'amorcer une collaboration afin d'élaborer une réponse appropriée. Les avantages d'une telle démarche sont évidents : la viabilité financière des entreprises de cannabis légal s'améliorerait alors que leur part potentielle de marché augmenterait, et les organismes de réglementation gouvernementaux réduiraient les risques pour la santé et la sécurité du public en s'assurant qu'une part plus grande des produits du cannabis vendus provient de sources légales et réglementées et répond aux exigences contrôlées de sécurité et de qualité.

**Aux fins de la présente étude, nous avons analysé des données avec notre collaborateur, Neobi, en comparant le marché légal du cannabis à usage récréatif et le marché clandestin**

**au Canada. En mai et juin 2023, nous avons recueilli des données publiques sur les produits du cannabis de 624 magasins privés légaux de cannabis à usage récréatif et de 57 magasins en ligne illégaux. Nos variables comprenaient les noms des produits, les catégories de produits, les prix, les poids, le dénombrement des stocks, les magasins et les dates. Nous avons analysé diverses catégories de produits du cannabis, notamment celles des fleurs séchées, des joints préroulés, des produits comestibles, des extraits, des vapoteuses, des boissons, des produits à usage topique, des graines et, dans le cas des magasins en ligne illégaux seulement, des produits psychédéliques. Pour assurer la confidentialité, l'identité de tous les magasins a été anonymisée. Soulignons que nous n'avons pas recueilli de données sur les magasins de cannabis récréatif appartenant à l'État, les magasins privés de cannabis récréatif dont les produits ne sont pas décrits en ligne ou les magasins physiques de cannabis illégal.**

\*Statistique Canada, [Disponibilité des données de StatsCannabis - prix du cannabis déclarés par les répondants, quatrième trimestre de 2019](#), 23 janvier 2023; Ontario Cannabis Retail Corporation (OCRC), [OCRC 2021-2022 Annual Report](#), 26 septembre 2022; Alberta Gaming, Liquor and Cannabis Commission (AGLC), [AGLC Annual Report 2021-22](#), 19 septembre 2022; Société québécoise du cannabis (SQDC), [Rapport annuel 2023](#), consulté en octobre 2023; Gouvernement du Canada, [Enquête canadienne sur le cannabis de 2022 - Sommaire](#), 16 décembre 2022.

# Survol des constatations

**Notre constat le plus important concerne l'écart de prix des produits issus de fleurs séchées, qui se situe en moyenne à environ 20 % actuellement.**

Nos principales catégories d'analyse étaient le dénombrement et la distribution des unités de gestion des stocks (UGS), la composition générale des stocks et les variétés et les prix des formats d'emballage de fleurs.

Dans l'ensemble, les magasins clandestins offrent une gamme plus vaste d'UGS et mettent l'accent sur les fleurs séchées et les extraits, probablement parce que leurs clients sont des consommateurs de cannabis plus avertis. Dans la catégorie des fleurs, nous observons une prépondérance des plus grands formats d'emballage (plus de 3,5 grammes) et le rétrécissement de l'écart de prix, même si cet écart demeure plus grand pour le format d'emballage de 3,5 grammes, qui est le plus courant sur le marché légal du cannabis récréatif.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS



**1. Le nombre d'UGS uniques était plus élevé pour les sites web illégaux et leur nombre moyen d'UGS était significativement plus élevé que celui des magasins récréatifs légaux.**



**2. Les sites web illégaux ont en stock plus de produits à base de fleurs et d'extraits et moins de joints préroulés, de boissons et de vapoteuses que les magasins récréatifs légaux.**



**3. Le format standard des produits vendus sur le marché récréatif légal est de 3,5 grammes – 60 % des fleurs séchées sont vendues dans ce format – alors que dans les sites web clandestins, on observe une distribution relativement égale des formats d'emballage de 3,5 grammes et plus.**



**4. L'écart moyen de prix des fleurs séchées entre les marchés légal et illégal a considérablement diminué puisqu'il s'établit maintenant à 20 %, comparativement à 55 % selon l'évaluation de Statistique Canada au quatrième trimestre de 2019.**

# 1. Dénombrement des UGS

---

## Les sites web illégaux ont une distribution des UGS plus large et un nombre moyen d'UGS plus élevé que dans les magasins légaux.

Le nombre d'UGS par magasin est distribué plus uniformément dans les magasins légaux, la moyenne étant de 538, tandis que dans les sites web illégaux, la distribution des UGS est beaucoup plus large, pour une moyenne de 918. Si l'on exclut les accessoires, le nombre d'UGS est de 357 dans les magasins légaux et de 591 dans les sites web illégaux, ce qui indique que ces derniers offrent un plus grand volume d'accessoires.

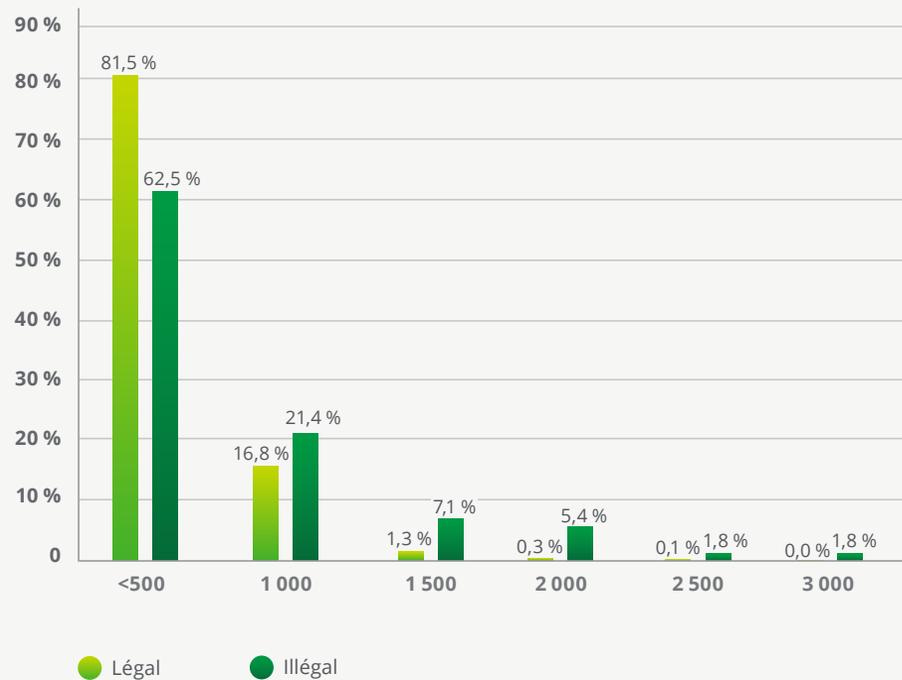
La plus grande variété d'UGS sur le marché clandestin est probablement attribuable à une variété de facteurs, notamment :

- Aucune limite d'achat (comparativement à une limite d'achat de 30 grammes par jour imposée au marché récréatif légal), ce qui permet la vente d'une plus grande variété de formats d'emballage
- Plus grande variété de souches pour les produits inhalables, alors que des limites s'appliquent à l'obtention de nouvelles variétés génétiques par les producteurs autorisés
- Produits psychédéliques illégaux (p. ex., champignons de psilocybine, LSD, DMT) offerts dans une multitude de formats et de sous-types de produits (produits comestibles, capsules, thés, etc.)
- Plus grande variété de formats, particulièrement pour les produits comestibles, étant donné l'absence de restrictions concernant la teneur en THC (comparativement à une limite de 10 milligrammes pour les produits comestibles vendus sur le marché légal) ou l'imitation de produits ne contenant pas de cannabis tels que les bonbons, interdite par Santé Canada en raison de l'attrait que ces produits pourraient avoir pour les enfants.

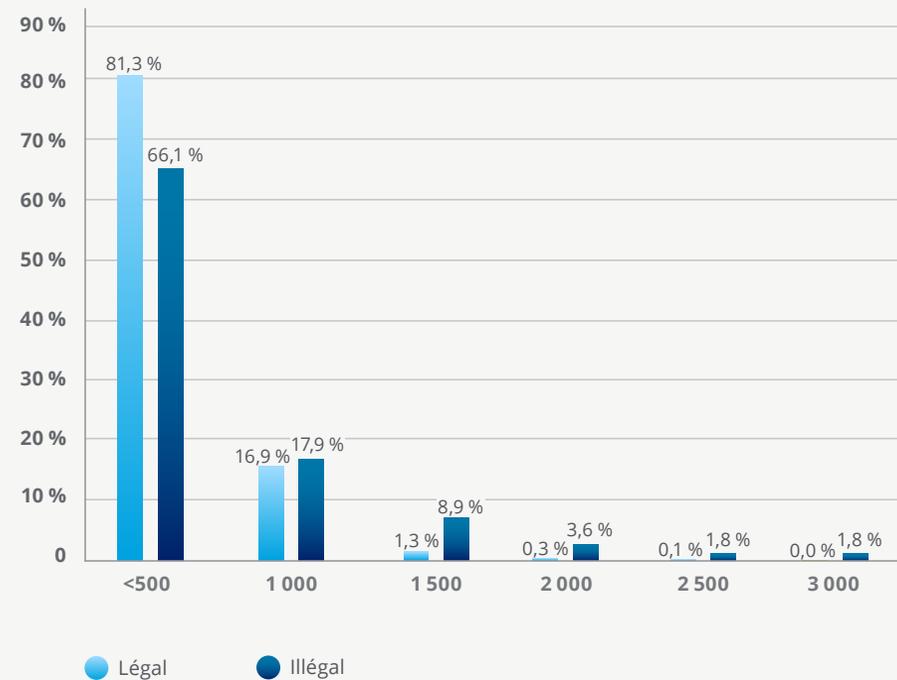


## DÉNOMBREMENT DES UGS (SUITE)

Distribution des unités de gestion des stocks – avec les accessoires



Distribution des unités de gestion des stocks – sans les accessoires



## 2. Composition des catégories de produits en stock

**Les stocks des sites web illégaux sont plus indexés sur les produits à base de fleurs et d'extraits que ceux des magasins récréatifs légaux. Les stocks sont plus élevés pour les catégories des fleurs, des extraits et des produits psychédéliques, ces derniers ne pouvant pas être vendus sur le marché récréatif légal.**

Les stocks supérieurs de fleurs pourraient être attribuables aux facteurs suivants :

- Prix inférieurs à ceux du marché légal (voir notre analyse des prix des fleurs)
- Possibilité de vendre à un volume plus élevé (au-dessus de la limite de 30 grammes imposée au marché légal) expliquant la plus grande variété de formats disponibles
- Plus grande variété de souches, ce qui a une incidence importante sur les stocks de fleurs, mais aussi sur ceux d'autres catégories de produits comme les joints préroulés et les vapeuses
- Une [étude antérieure de Deloitte sur les consommateurs de cannabis](#) a révélé que

le marché clandestin attire des utilisateurs de cannabis plus expérimentés/informés préférant les fleurs aux nouvelles catégories de produits (qui semblent plaire davantage aux utilisateurs de cannabis nouveaux ou occasionnels)

Les stocks d'extraits pourraient être plus élevés pour les raisons suivantes :

- Les utilisateurs plus expérimentés préfèrent les extraits puissants qui y sont offerts
- Les utilisateurs moins expérimentés s'approvisionnant sur le marché légal ne connaissent pas aussi bien les extraits
- La matière végétale issue des résidus d'ébranchage et des résidus de bourgeons est plus abondante pour créer des extraits se vendant plus cher (la qualité inférieure de ces produits de fleurs vendus sur le marché clandestin les rend moins attrayants comme produits vendus individuellement)

**La fabrication des vapeuses, des joints préroulés et des boissons est complexe, ce qui explique probablement leur plus grande abondance sur le marché légal.**

Les catégories principales offertes sur le marché légal comprennent les produits plus complexes à fabriquer à grande échelle, qui sont moins attrayants pour les producteurs clandestins à faible coût qui ne veulent pas investir dans du matériel automatisé de roulage de joints, de fabrication de vapeuses et d'infusion de boissons. De plus, de façon générale, bon nombre de ces produits intéressent davantage les utilisateurs de cannabis nouveaux ou inexpérimentés, qui préfèrent des modes de consommation discrets.

Les produits comestibles, les produits à usage topique et les graines sont relativement à égalité, les stocks étant supérieurs de seulement 0,3 % à 1,3 % dans les magasins légaux. Il est intéressant de voir que la composition des produits comestibles est à peu près la même dans les deux marchés en raison des restrictions sur les produits comestibles imposées au marché légal (cette comparaison étant relative, car en tenant compte du nombre moyen plus élevé d'UGS dans les magasins illégaux mentionné ci-dessus, nous avons supposé qu'il y a plus de produits comestibles disponibles sur le marché clandestin). Bien que cette parité relative ne soit pas représentative des ventes, elle pourrait être attribuable aux facteurs suivants :

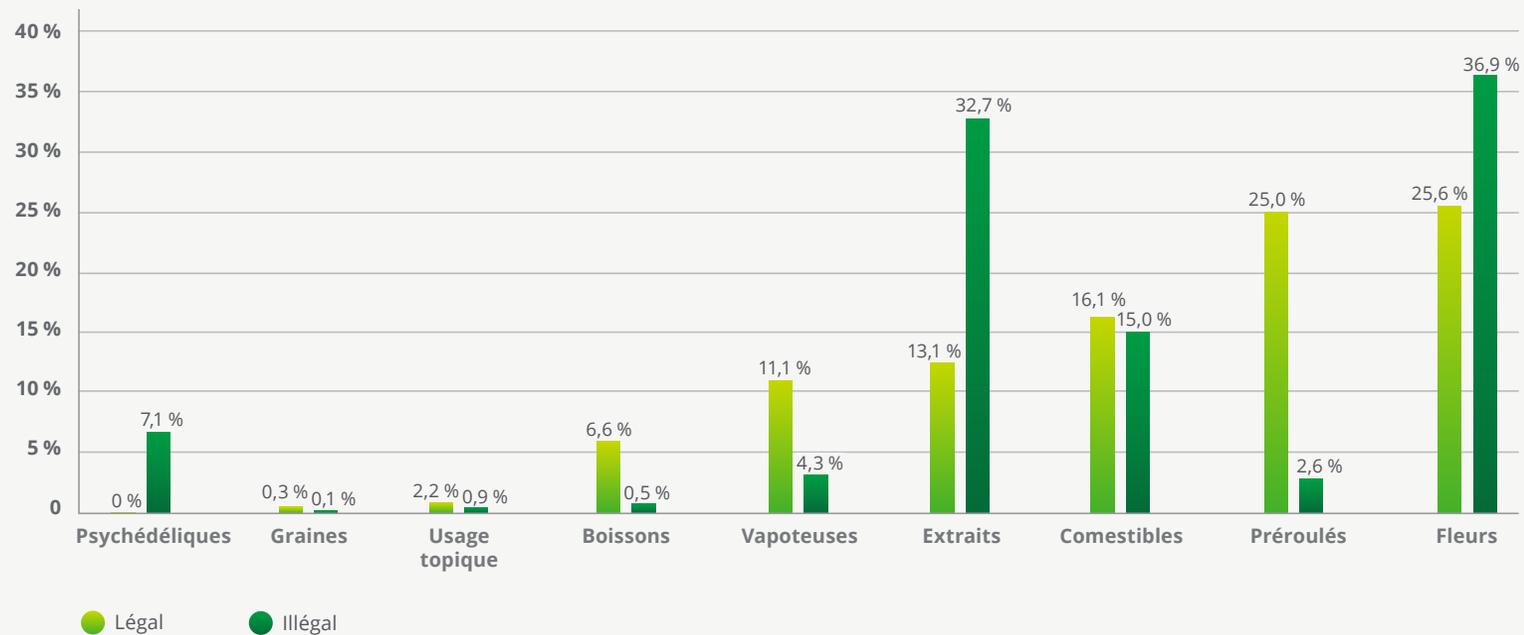
- Bon nombre des produits comestibles

disponibles sur le marché clandestin (en particulier les produits de confiserie ou de boulangerie) sont probablement fabriqués à la main ou ne sont pas produits à grande échelle, ce qui réduit leur rentabilité

- Les produits comestibles plaisent plus aux consommateurs de cannabis nouveaux ou inexpérimentés, qui s'approvisionnent principalement sur le marché légal, tandis que la principale clientèle du marché clandestin a une préférence pour les fleurs et les extraits
- En raison des restrictions sur la teneur en THC imposées au marché légal, les formats d'emballage de produits comestibles sont plus petits (deux à quatre morceaux de chocolat ou bonbons gélifiés, etc.); en revanche, le marché clandestin n'est soumis à aucune restriction de taille des portions et peut donc avoir un petit stock de grands formats d'emballage de produits comestibles (pouvant atteindre 24 morceaux de chocolat, 30 bonbons gélifiés, etc.)

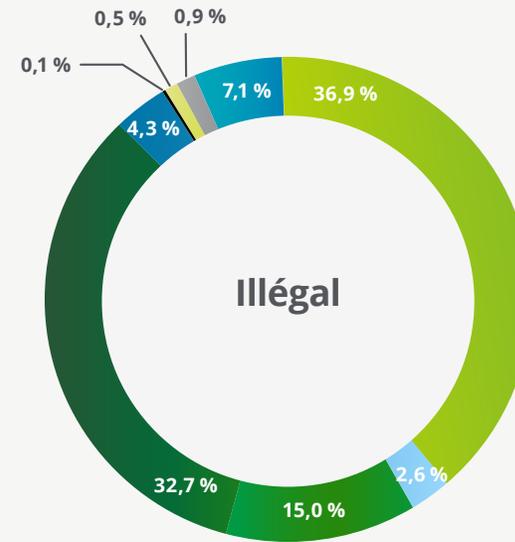
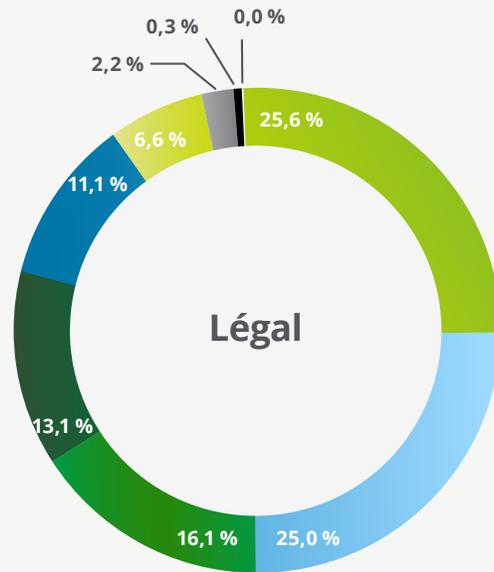
## COMPOSITION DES CATÉGORIES DE PRODUITS EN STOCK (SUITE)

Composition des catégories de produits



## COMPOSITION DES CATÉGORIES DE PRODUITS EN STOCK (SUITE)

Composition des stocks



● Fleurs ● Préroulés ● Comestibles ● Extraits ● Vapoteuses ● Boissons ● Usage topique ● Graines ● Psychédéliques

# 3. Formats des emballages de fleurs

**La variété des emballages de fleurs vendus sur le marché clandestin est distribuée de façon assez uniforme dans les catégories de 3,5 grammes et plus, tandis que sur le marché légal, on observe une forte concentration des formats de 3,5 grammes.**

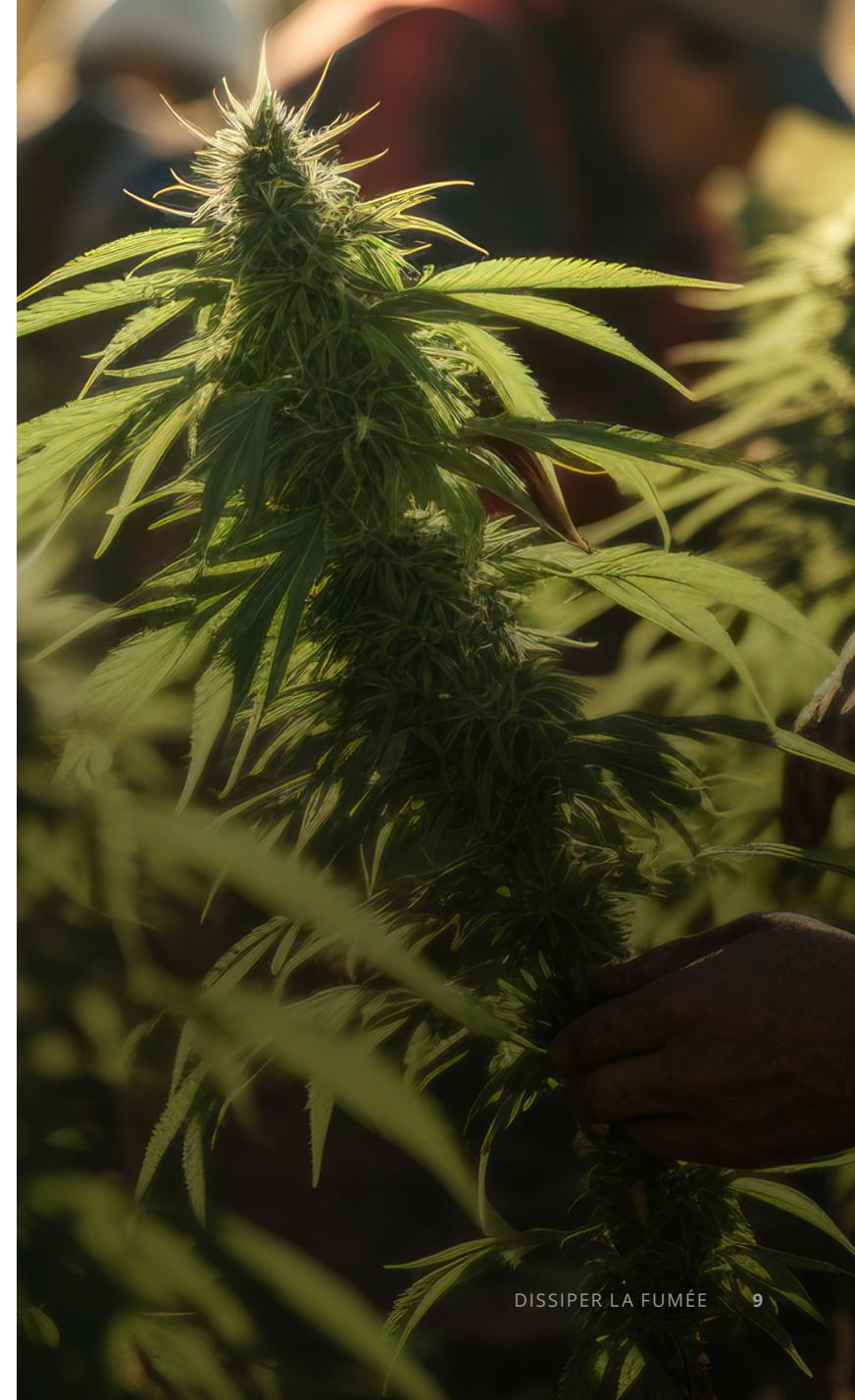
Nous avons fait plusieurs observations concernant la répartition des formats de fleurs vendus sur les marchés légal et illégal :

- Les deux marchés vendent leurs fleurs séchées en formats de 3,5 grammes et plus (96 % sur le marché légal et 97 % sur le marché clandestin), ce qui dénote un faible intérêt généralisé pour les formats plus petits
- La taille des emballages est distribuée plus uniformément sur le marché clandestin pour les formats supérieurs à 3,5 grammes, la catégorie la plus importante étant le format de 28 grammes (23,9 %), ce qui se rapproche de la limite de 30 grammes imposée au marché légal
- Bien qu'il y ait une variabilité dans les magasins autorisés concernant les formats d'emballage de 3,5 grammes et plus, trois formats représentent ensemble 88 % de tous les produits de fleurs offerts, soit 60 % pour les formats de 3,5 grammes, et 14,4 % chacun pour les formats de 7 et de 28 grammes
- Sur le marché clandestin, 17,3 % des fleurs sont vendues en formats de plus de 28 grammes, soit 56 grammes (0,6 %), 112 grammes (6 %), 224 grammes (6,1 %) et 448 grammes (4,6 %)

**L'efficacité opérationnelle explique vraisemblablement pourquoi le format de 3,5 grammes est la taille d'emballage standard des fleurs sur le marché légal; les vendeurs du marché clandestin n'ont aucune raison de se conformer aux lignes directrices relatives à l'emballage.**

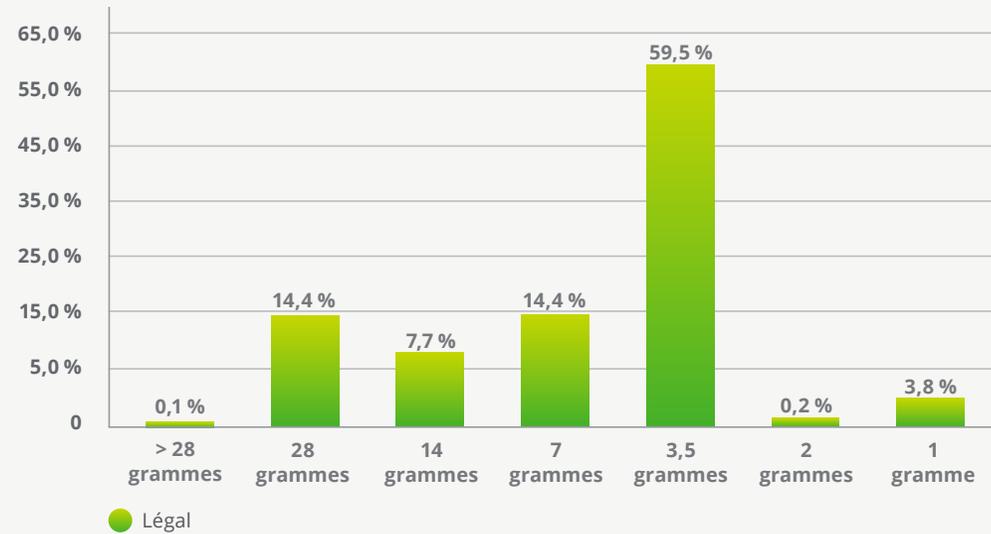
Sur le marché légal, les coûts d'emballage plus élevés incitent probablement les producteurs à faire des économies d'échelle en concentrant leurs formats d'emballage de fleurs. Ce n'est pas autant le cas pour les producteurs clandestins, qui expédient souvent leurs produits de fleurs dans des sacs sous vide, sans qu'il soit nécessaire de respecter des exigences particulières d'étiquetage et d'emballage protège-enfants et d'engager les autres coûts d'emballage assumés par le marché légal.

Sur le marché clandestin, la prépondérance des emballages de plus grande taille est probablement attribuable aux préférences de la clientèle de base, qui comprend des utilisateurs plus expérimentés pouvant avoir une forte consommation. En outre, le fait que 17,3 % des produits de fleurs sont offerts en formats de plus de 28 grammes pourrait indiquer qu'il existe un marché clandestin secondaire approvisionné par des sites web illégaux agissant à titre de grossistes.

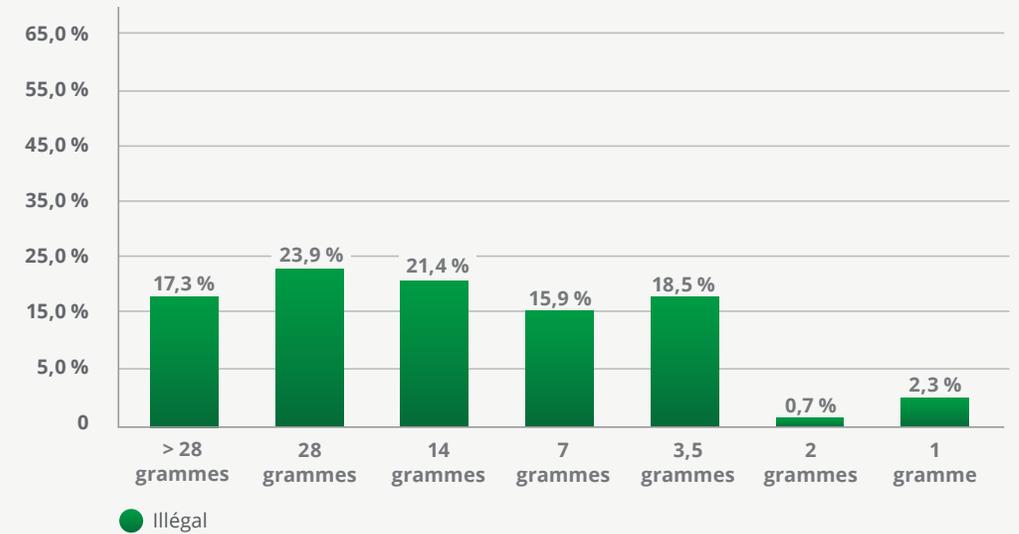


## FORMATS DES EMBALLAGES DE FLEURS (SUITE)

Variétés de formats d'emballage de fleurs : légal

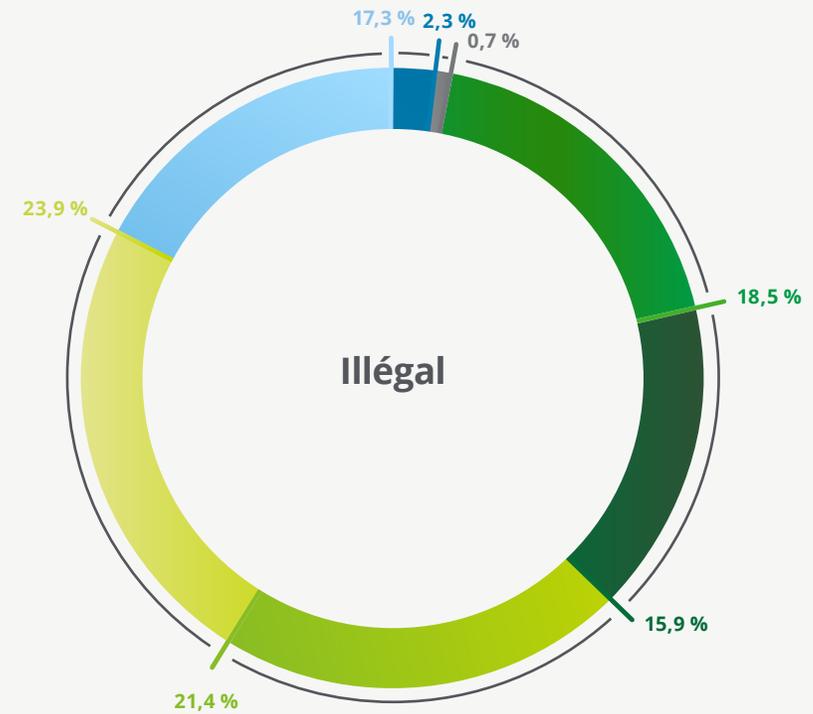
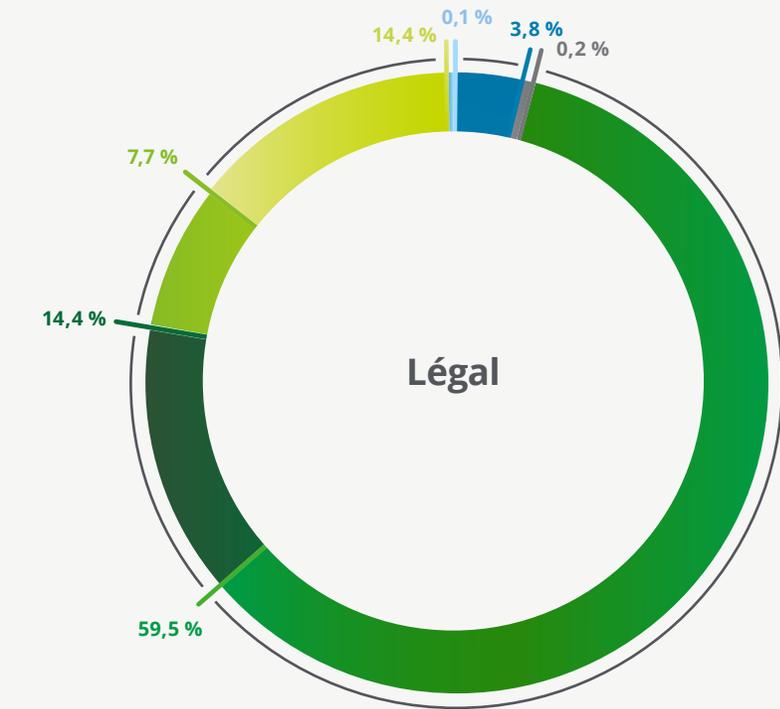


Variétés de formats d'emballage de fleurs : illégal



## FORMATS DES EMBALLAGES DE FLEURS (SUITE)

Variétés de formats d'emballage de fleurs



● 1 gramme ● 2 grammes ● 3,5 grammes ● 7 grammes ● 14 grammes ● 28 grammes ● > 28 grammes

## 4. Prix des produits de fleurs

**Affichant des prix plus bas dans toutes les catégories de formats allant de 1 à 28 grammes, les produits de fleurs vendus sur le marché clandestin coûtent environ 20 % de moins que ceux offerts dans les magasins légaux.**

Les prix exercent une pression importante sur les producteurs autorisés et sont considérés comme un des principaux facteurs de la baisse globale des revenus et de la rentabilité du secteur canadien du cannabis légal. Cela est confirmé par nos observations concernant les prix inférieurs du marché clandestin pour tous les formats de 1 à 28 grammes, qui s'établissent en moyenne à 6,24 \$ par gramme comparativement à 7,96 \$ par gramme sur le marché légal. En moyenne, les prix des produits de fleurs sur le marché clandestin représentent 78,4 % de ceux du marché légal. L'écart des prix a considérablement diminué depuis la dernière comparaison effectuée par Statistique Canada au quatrième trimestre de 2019, selon laquelle les prix des fleurs sur le marché clandestin étaient 55 % moins élevés, car actuellement, le prix moyen est de 5,73 \$ par gramme pour le marché clandestin, et de 9,69 \$ par gramme pour le marché

légal. Cela indique que la baisse des prix sur le marché légal pourrait avoir contribué à la hausse de sa part de marché.

Cependant, compte tenu du manque de données publiques sur les prix, la perception que les prix sont plus bas sur le marché clandestin pourrait demeurer un facteur attractif pour les utilisateurs de cannabis, particulièrement dans le contexte inflationniste actuel, ce qui risque d'élargir l'écart entre les marchés légal et illégal en raison des coûts d'intrants et des dépenses d'exploitation plus élevés des producteurs autorisés.

**On observe l'écart de prix le plus élevé entre les magasins légaux et les sites web illégaux dans la catégorie des formats de 3,5 grammes.**

En examinant les variétés de formats individuellement, nous avons observé que l'écart de prix était le plus important dans la catégorie des formats de 3,5 grammes, dont le prix moyen sur le marché clandestin correspond à 67,8 % de celui du marché légal.

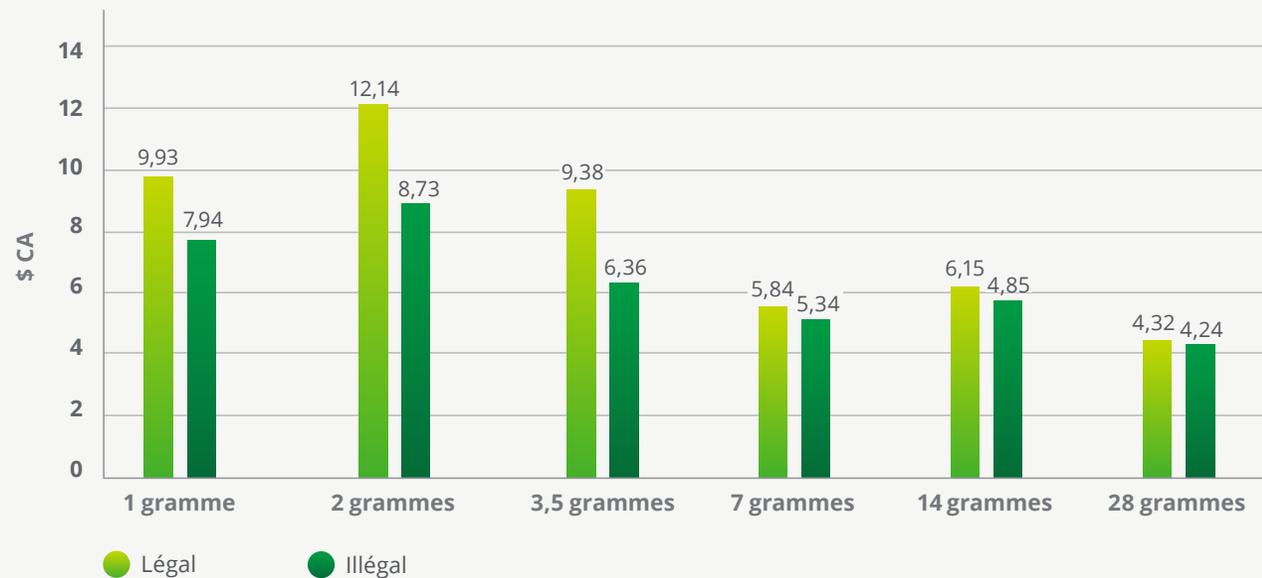


## PRIX DES PRODUITS DE FLEURS (SUITE)

Il est intéressant de noter qu'il s'agit du format le plus répandu sur le marché légal, et cela pourrait indiquer que les acteurs du marché clandestin établissent les prix de façon sélective en fonction du volume des ventes sur le marché légal. La différence de prix la plus faible est observée dans la catégorie des formats de 28 grammes, dont les prix sont presque à parité entre les deux marchés, ceux des sites web illégaux représentant 98,1 % de ceux des magasins autorisés.

En général, les différences de prix sont plus faibles pour les formats supérieurs à 3,5 grammes, car le prix moyen sur le marché clandestin équivaut à 89,5 % de celui du marché légal. Pour les formats plus petits (3,5 grammes et moins), l'écart de prix moyen est de 73,2 %. Si l'on exclut la catégorie de 1 gramme, on constate que les écarts de prix tendent à diminuer de façon linéaire à mesure que le format augmente, ce qui laisse supposer que les prix des produits fabriqués à grande échelle par les producteurs autorisés pourraient être plus concurrentiels.

Écarts de prix par catégorie de formats d'emballage



Écarts de prix par catégorie de formats d'emballage (légal moins illégal)

1 gramme	2 grammes	3,5 grammes	7 grammes	14 grammes	28 grammes
<b>1,99 \$ CA</b> Écart de prix	<b>3,41 \$ CA</b> Écart de prix	<b>3,02 \$ CA</b> Écart de prix	<b>0,50 \$ CA</b> Écart de prix	<b>1,30 \$ CA</b> Écart de prix	<b>0,08 \$ CA</b> Écart de prix
<b>80,0 %</b> % du prix légal	<b>71,9 %</b> % du prix légal	<b>67,8 %</b> % du prix légal	<b>91,4 %</b> % du prix légal	<b>78,9 %</b> % du prix légal	<b>98,1 %</b> % du prix légal

# Autres perspectives du marché clandestin : expédition, paiements, logiciels malveillants et marques



Outre les principales observations présentées, nous avons fait d'autres constatations dignes de mention :



Presque tous les sites web illégaux examinés indiquent que Postes Canada est le principal mode d'expédition des commandes. Bon nombre de ces sites affirment aussi que les commandes sont regroupées chaque semaine et expédiées manuellement à partir d'un ou de plusieurs bureaux de Postes Canada. Les produits sont souvent emballés dans des sacs sous vide qui sont expédiés dans des enveloppes standards.



Tous les sites web examinés offrent le virement électronique comme principal mode de paiement, certains acceptant aussi les bitcoins (13 %) ou l'argent comptant (4 %) pour les livraisons en personne ou par la poste. Quelques-uns acceptent le paiement par carte de crédit (4 %). Les virements électroniques sont probablement le mode de paiement préféré des vendeurs du marché clandestin, car ils reçoivent les paiements en temps réel, avec confirmation immédiate.



La majorité (78 %) des sites web n'ont pas de contrôle d'âge, bien que certains demandent aux clients de confirmer qu'ils ont l'âge légal avant de faire un achat. L'absence de méthodes de vérification présente un risque que les produits soient vendus à des personnes n'ayant pas l'âge légal pour consommer du cannabis.



Des drogues illicites, notamment des champignons de psilocybine, du LSD et de la DMT, sont offertes sur 63 % des sites web illégaux. La prédominance de tels produits est intéressante, car le simple fait qu'ils soient offerts pourrait amener les clients potentiels à remettre en question la légitimité ou la légalité du site web qui les vend.



Un volume important de produits (principalement des accessoires et des noms de produits de fleurs) intègrent des marques issues du monde de la télévision, du cinéma et d'autres médias. Bien que ces produits ne soient pas homologués, ils pourraient être très attrayants pour les consommateurs, qui ne retrouvent pas ces marques dans les produits de cannabis vendus légalement en raison des restrictions de commercialisation.



Nous avons recensé dans plusieurs sites web la présence de logiciels malveillants, parfois même de stratagèmes d'hameçonnage (p. ex., un site exige une copie numérisée d'un permis de conduire ou d'une autre pièce d'identité personnelle pour effectuer un achat).



Tous les sites web vendant du cannabis illicite ajoutent des taxes à tous leurs produits. Il n'est pas certain que ces taxes soient remises aux autorités compétentes.

# Conclusion

---

En comparant les marchés légal et illégal du cannabis au Canada, nous avons fait de nombreuses observations qui pourraient être utiles aux producteurs autorisés de cannabis et aux organismes de réglementation de cette substance. Bien que le marché clandestin profite des règlements fédéraux et provinciaux et crée un avantage concurrentiel avec les entreprises dûment autorisées, ces dernières et les organismes qui les réglementent doivent envisager d'utiliser tous les leviers à leur disposition, individuellement et collectivement, pour lutter contre le marché clandestin. Cela leur permettra non seulement de renforcer la viabilité financière du marché légal du cannabis, mais aussi d'atteindre des objectifs de santé et de politique sociale, et un avenir plus fort pour le secteur.



# Personnes-ressources Collaborateurs

## **Christopher McGrath**

Directeur principal

Deloitte Canada

[cmcgrath@deloitte.ca](mailto:cmcgrath@deloitte.ca)

## **Nish Sampath**

Chef de l'exploitation

Neobi

[nish@neobi.io](mailto:nish@neobi.io)

## **Rishi Malkani**

Associé

Deloitte Canada

## **Zara Munir**

Directrice principale

Deloitte Canada

## **Mary-Beth Williamson**

Conseillère principale

Deloitte Canada

## **Joseph Luiz**

Leader, Science des données

Neobi

## **Valentina Vaguengueim**

Directrice principale

Deloitte Canada

## **Jeff Woods**

Cofondateur

Neobi

---

Le présent rapport présente les constatations relatives au marché du cannabis clandestin au Canada. La portée de cette étude se limite à la composition des stocks, aux constatations générales et à la catégorie des produits de fleurs pour un échantillon de détaillants légaux de cannabis à usage récréatif et de sites web illégaux et ne se veut pas une étude exhaustive du marché du cannabis clandestin au Canada.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») se dégage de toute responsabilité ou obligation à l'égard d'éventuelles pertes subies par toute partie par suite de la publication, de la distribution, de la reproduction ou de l'utilisation du présent rapport d'une façon contraire aux fins auxquelles il a été préparé.

Cette analyse a été réalisée uniquement dans le but indiqué et ne doit pas être utilisée à d'autres fins. Il est notamment interdit de transmettre à des tiers le présent rapport (y compris les références à celui-ci) ni quelque portion que ce soit du présent rapport (y compris, sans s'y limiter, l'identité de Deloitte ou de toute personne signataire du présent rapport ou associée à celui-ci, ou les associations ou organisations professionnelles avec lesquelles ces personnes sont affiliées) par quelque moyen que ce soit, ou de l'inclure dans quelque document que ce soit sans avoir obtenu par écrit le consentement et l'approbation préalables de Deloitte. Le présent rapport et le produit de notre travail ne peuvent être inclus ou mentionnés dans aucun document public ou d'investissement sans le consentement préalable de Deloitte.

Nous soulignons que l'analyse décrite dans le présent document porte uniquement sur des données disponibles en mai et juin 2023. Nous nions toute intention ou obligation d'informer toute personne de tout changement à un fait ou à une question affectant cette analyse pouvant être porté ou avoir été porté à notre attention après la date susmentionnée. Sans limiter la portée de ce qui précède, si un fait ou un sujet influant sur nos analyses devait subir un changement important après cette date, nous nous réservons le droit de changer, de modifier ou de retirer ces analyses.

Nos observations sont formulées en fonction des conditions de l'économie, du secteur, de la concurrence et du contexte commercial général à la date des présentes. Dans notre analyse, il se peut que nous ayons formulé des hypothèses relatives à l'état du secteur, à la conjoncture économique, au contexte commercial dans son ensemble et à d'autres facteurs dont bon nombre sont indépendants de notre volonté, notamment la réglementation de l'État et du secteur.

Aucun avis, aucune interprétation ou aucun conseil n'est prévu sur des questions qui nécessitent un avis juridique ou tout autre avis professionnel approprié. Il est entendu qu'un tel avis, qu'un tel conseil ou qu'une telle interprétation ont été, ou seront, obtenus auprès des personnes compétentes. Dans la mesure où des questions juridiques sont soulevées quant au respect des lois, règlements et politiques applicables, nous n'assumons aucune responsabilité à cet égard.

Nous estimons que cette analyse doit être considérée dans son ensemble et que l'examen sélectif d'une partie de cette analyse ou des facteurs examinés, sans tenir compte de l'ensemble des facteurs analysés, pourrait donner une idée trompeuse des questions liées au rapport. La modification de l'une ou l'autre des hypothèses posées ici et là dans le rapport pourrait avoir une incidence importante sur les analyses qu'il contient. Si l'une des principales hypothèses est inexacte ou que les informations qui nous ont été fournies sont erronées ou non fidèles à la réalité, les analyses exprimées dans le rapport pourraient être fort différentes.



#### À propos de Deloitte

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans différents secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500<sup>MD</sup> par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos)

Notre raison d'être mondiale est d'avoir une influence marquante. Chez Deloitte Canada, cela se traduit par la création d'un avenir meilleur en accélérant et en élargissant l'accès au savoir. Nous croyons que nous pouvons concrétiser cette raison d'être en incarnant nos valeurs communes qui sont d'ouvrir la voie, de servir avec intégrité, de prendre soin les uns des autres, de favoriser l'inclusion et de collaborer pour avoir une influence mesurable.

Pour en apprendre davantage sur les quelque 412 000 professionnels de Deloitte, dont plus de 14 000 font partie du cabinet canadien, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [X \(anciennement Twitter\)](#), [Instagram](#) ou [Facebook](#).

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.  
Conçu et produit par l'Agence | Deloitte Canada. 23-8413200